Concrètement

Notre groupe de recherche et ses partenaires universitaires dans plusieurs pays pourront, grâce à cette Chaire, développer des connaissances sur les pratiques dopantes et analyser les politiques antidopage, en structurant une « communauté épistémique » travaillant sur ces questions. Cela passe par :

- le développement d'échanges académiques (étudiants, doctorants, chercheurs),
- l'organisation de manifestations scientifiques
- le partage d'une offre de formation
- l'échange de ressources documentaires qui a vocation à déboucher sur la construction d'un observatoire international

Engagés auprès des acteurs

Par ailleurs, nous sommes prêts à répondre aux besoins des acteurs de la lutte antidopage, en particulier des autorités gouvernementales qui nous solliciteraient pour améliorer leur connaissance du dopage et évaluer leur politique. Nous pouvons aider le Secrétariat de l'UNESCO chargé du suivi de la Convention internationale du dopage dans le sport, dans ses missions de monitoring.

Engagés dans une université soucieuse de sa mission de service public, nous nous efforcerons de répondre à des institutions, à des journalistes ou à des militants antidopage qui souhaiteraient bénéficier de notre expertise.

Université Paris Nanterre

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Chaire UNESCO - Etude du dopage et analyse des politiques antidopage

Université Paris-Nanterre
Bureau S213
200, av. de la république
92000 Nanterre - France

Courriel : unesco-antidoping-chair@l.u-paris10.fr
Web : chaire-antidopage-unesco.u-paris10.fr

Chaire UNESCO

Etude du dopage et analyse des politiques antidopage

Université Paris Nanterre

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

La lutte antidopage

Dans les années 60, plusieurs gouvernements ont entrepris de lutter contre le dopage à la suite d'un colloque qui a défini le "doping" comme "l'utilisation de substances ou moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique sportive et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète". Les premières législations nationales datent de 1965.

En 1989, une convention européenne impose à tous les pays, "sans délai une action de persuasion auprès de ses Fédérations sportives afin que celles-ci prennent des mesures et dictent, si elles ne l'ont déjà fait, des règlements tendant à condamner le fait d'utiliser ou de faciliter en vue ou au cours d'une compétition sportive, l'usage des substances ou des moyens figurant dans la liste annexée".

En raison de multiples affaires, souvent liées à des problèmes d'harmonisation (entre les entités du mouvement sportif, entre les États, entre les instances sportives et les États), l'Agence Mondiale Antidopage a été créée en 1999, sous la forme d'une fondation de droit privé suisse, dirigée et financée à 50 % par le mouvement sportif et à 50 % par les États.

Le premier Code Mondial Antidopage a été rédigé en 2003 et pour lui donner une force juridique au plan international, les États, sous l'égide de l'UNESCO, ont élaboré une Convention internationale contre le dopage dans le sport. A ce jour, 185 pays l'ont ratifiée.

Mais cela suffit-il ?

Des critiques permanentes à l'encontre des dispositifs antidopage

La lutte antidopage est parfois critiquée...

- par les sportifs. Certains se sont mis en grève dès les première réglementations, dans les années 60. Plus récemment, les obligations de se géo-localiser et de se soumettre à des contrôles de nuit ont fait l'objet de vives critiques ;

- indirectement par les consommateurs de spectacle sportif ou par ceux qui « aiment » le sport qui ne comprennent pas pourquoi le dopage perdure. Dans l'espace public, les affaires suscitent une indignation collective à la mesure de son ampleur ou de la notoriété des personnes impliquées ;

- par des acteurs de la lutte antidopage eux-mêmes qui considèrent que certains dispositifs sont mal adaptés à la réalité du terrain, à la diversité des pratiques dans certains sports, aux conditions d'obtention des autorisations d'usage thérapeutiques, à l'absence de prise en compte des contextes nationaux, culturels et locaux.

Et les chercheurs ?

Des scientifiques sont souvent mobilisés pour mettre au point des méthodes de détection des molécules, pour analyser les déterminants psychologiques des pratiques dopantes, mais le sont beaucoup moins pour comprendre les dimensions sociales du dopage et de la lutte antidopage.
Les travaux sont peu nombreux et souvent dispersés. Les acteurs de la lutte antidopage convoquent rarement les sciences sociales qui ont pourtant beaucoup à dire et à comprendre sur ces phénomènes.

Cette Chaire est née de plusieurs de ces préoccupations.

Il nous semble important de prendre pour objet à la fois le dopage et la lutte antidopage dans leur dimension sociale. Les sociologues, les anthropologues, les historiens, les spécialistes des sciences politiques et juridiques peuvent enquêter sur ces pratiques dopantes, identifier les valeurs et les principes (lesquels peuvent être contradictoires, lorsque par exemple, l'on exige d'aller toujours plus loin mais que l'on fixe des limites) et surtout étudier les réalités très diverses de la mise en œuvre des dispositifs antidopage.

Les sciences sociales peuvent aider les acteurs de la lutte contre le dopage dans leur action, qu'il s'agisse d'examiner les difficultés de la prévention, d'étudier les processus d'harmonisation ou d'évaluer les politiques publiques.

Au-delà des enjeux liés aux pratiques dopantes, figure un enjeu théorique qui consiste à comprendre comment peuvent s'articuler une approche mondialisée d'un problème sanitaire et une prise en compte des contraintes locales. Cette tension entre le local et le global est un enjeu de ce programme de recherche. Il d'agit de mener de front d'une part, des enquêtes ancrées dans les réalités du terrain et ce dans différents pays, grâce à un réseau de laboratoires universitaires que cette chaire permettra de créer, et d'autre part, une analyse rigoureuse fondée sur un matériau empirique, composé de documentations et d'enquêtes en sciences sociales pour rendre compte de la diversité des cultures et des pratiques qui y sont liées.